

yeux sur la BASSESSE de sa servante, la chor-sir, la comble de dons et de grâces. (Mass.) Le plaisir de se montrer dans tout l'éclat de sa haute fortune, aux yeux de ceux qui avaient vu sa BASSESSE, eut la plus grande part à ses résolutions. (Mérimée.)

Votre grand Marius naquit dans la bassesse.
CORNEILLE.

J'ai, comme toi, vécu dans la bassesse,
Et c'est le sort des trois quarts des humains.
VOLTAIRE.

— Fig. Petitesse d'esprit, défaut d'élevation morale, de grandeur, de dignité : Une âme pleine de BASSESSE. La BASSESSE des calomniateurs. Le goût des minuties annonce la petitesse du génie ou la BASSESSE de l'âme. (De Retz.) L'homme est rempli de BASSESSE et de vanité. (Pasc.) L'orgueil, dans toute condition, est un signe de BASSESSE. (Goldoni.) Les courtisanes ont avec une reine un genre de BASSESSE qui tient de la galanterie. (Mme de Staël.) L'avarice est la première preuve de la BASSESSE de l'âme. (Mme de Puizeux.) C'est la BASSESSE qui produit d'abord la tyrannie, et, par une juste réaction, la tyrannie prolonge ensuite la BASSESSE. (Chateaub.) Les amonnes prodiguées sans discernement sont des primes offertes à la faiblesse et à la BASSESSE. (Droz.) L'arrogance des manières n'est souvent que le masque de la BASSESSE. (Casse Bacchi.) L'esclavage produit la BASSESSE, qui exclut la vraie politesse. (De Custine.) La BASSESSE est pour l'âme une sorte de suicide. (E. Saisset.) L'injure ne fait réellement de tort qu'à celui dont il découvre l'absence d'éducation, le manque d'esprit ou la BASSESSE de cœur. (E. de Gir.)

En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur :
Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.
BOILEAU.

Telle est de l'homme vil l'ordinaire bassesse :
Il se plaint par envie et se tait par faiblesse.
PRÉVILLE.

On peut à la jeunesse
Pardonner une erreur, jamais une bassesse.
DELAVALLE.

Cette altière sagesse
N'attend qu'un crime heureux pour montrer sa
bassesse.
GRESSET.

Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui
La bassesse et la malice
Qu'il ne sent point en lui.
RACINE.

Mais fusiez-vous issu d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne,
Ce long amas d'atouts que vous difamez tous
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
BOILEAU.

— Action basse, vile, sans dignité : Faire des BASSESSES. Les grâces ne valent souvent pas les BASSESSES qu'on est obligé de faire pour les obtenir. (Max. orient.) Un favori qui a de l'élevation se trouve souvent confus et déconcerté par les BASSESSES et les flatteries de ceux qui s'attachent à lui. (La Bruy.) Il n'y avait point de BASSESSES que les rois ne fissent pour obtenir le titre d'alliés des Romains. (Montesq.) On fuit la gloire d'une belle action comme on devrait fuir l'infamie d'une BASSESSE. (Mass.) Les hommes corrompus sont toujours prêts à toute sorte de BASSESSES. (Fén.) Ceux qui parviennent par des BASSESSES ont à rendre tous les mépris qu'ils ont reçus. (Volney.) Quiconque commet une BASSESSE doit se mépriser. (Volt.)

Le maître qui prit soin d'instruire ma jeunesse
Ne m'a jamais appris à faire une bassesse.
CORNEILLE.

La plupart, indigents au milieu des richesses,
Achètent l'abondance à force de bassesses.
GILBERT.

Il ne fermerait pas sa porte à la richesse,
Mais n'en voudrait jamais au prix d'une bassesse.
PONSARD.

— Faiblesse, défaut de vigueur : Ce n'est pas là ce que l'Apôtre appelle la douceur du zèle ; c'est plutôt une BASSESSE de courage que rien ne réveille et n'élève. (Mass.) Individus qui ont de la bassesse : La BASSESSE traîne la grandeur de fertilité et d'arrogance. (**) L'épître dédicatoire n'a été souvent présentée que par la BASSESSE à la vanité dédaigneuse. (Volt.)

— Pop. Faire des bassesses, Hyperbole comique dont on se sert pour exprimer qu'on est décidé à tout entreprendre pour satisfaire un goût : Si j'aime le melon ! JE FERAIS DES BASSESSES pour en manger.

— Dans le style religieux, Abaissement volontaire, humilité. Se prend alors en bonne part : Tant que Jésus-Christ a vu devant soi quelque nouvelle bassesse, il n'a cessé de descendre. (Boss.) L'Eglise, corps mystique de Dieu, devait être une image de sa BASSESSE, et porter sur elle la marque de son anéantissement volontaire. (Boss.) Il n'appartient qu'à Dieu de nous parler de ses grandeurs, il n'appartient qu'à Dieu de nous parler de ses BASSESSES. (Boss.) Il est ridicule de se scandaliser de la BASSESSE de Jésus-Christ. (Pasc.) Il faut des mouvements de BASSESSE, non d'une BASSESSE de nature, mais de pénitence, non pour y demeurer, mais pour aller à la grandeur. (Pasc.) Indignité, état très-inférieur, au point de vue des mérites ou de la puissance : L'humilité est le sentiment de notre BASSESSE devant Dieu. (Vauven.)

— Littér. et b.-arts. Trivialité, défaut de noblesse : La BASSESSE d'une expression. La BASSESSE du style, des pensées. La difficulté n'est pas d'éviter la BASSESSE dans le genre héroïque, mais dans le familier, qui touche au

populaire, et qui doit être naturel sans être jamais trivial. (Marmontel.)

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse :
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.
BOILEAU.

Intérêt, vérité, naturel sans bassesse.
Voilà, pour le public, les titres de noblesse.
C. DELAVIGNE.

— Antonymes. Fierté, grandeur d'âme, noblesse.

BASSE-SYRIE, nom donné par quelques auteurs à la partie de la Syrie comprise entre le Liban et l'Anti-Liban, et appelée aussi Syrie-Creuse ou Célésyrie. Pour plus de détails, v. ce dernier mot.

BASSET s. m. (ba-sè — dim. de bas, adj.). Race de chiens à poil ras, à jambes très-courtes, quelquefois torsés : Les BASSETS ont un corps allongé, porté sur de petites jambes. (Mérimée.) Le BASSET de bonne souche est plein d'excellentes qualités ; je le respecte ; il chasse généralement tout ce que les grands chiens ne chassent pas. (Toussend.)

— Fam. Petit homme à jambes très-courtes : Vous n'êtes pas un géant, mais vous n'êtes pas un BASSET.

Le comte de Bienville est un basset fort mince.
DESTOUCHES.

— Le fém. bassette peut être employé en ce sens.

— Adjectif : M. de Brissac avait infiniment d'esprit, avec une figure de plat apothicaire, grasset, BASSET et fort enluminé. (St-Sim.)

— Mus. Cor de basset, Clarinette recourbée, qui donne des sons plus graves que la clarinette ordinaire.

— Bot. Nom donné à certains champignons, notamment à des agarics à pédicule court.

— Encycl. On distingue plusieurs sortes de chiens bassets : 1° Le basset à jambes droites ou basset proprement dit. Ce chien a les oreilles et la tête comme le chien courant, mais le museau et le corps tout entier paraissent beaucoup plus allongés. Le pelage est ras, ordinairement brun ou noir ; dans ce dernier cas, il est marqué de taches de feu autour des yeux et sur les quatre pattes. Il y a une sous-variété à pelage plus long, un peu hérissé. 2° Le basset à jambes torsés. Il diffère du précédent par sa taille plus petite et ses jambes de devant contrefaites et tordues. 3° Le basset de Burgos. Il a également les jambes torsés ; mais il se distingue du précédent par ses oreilles plus grandes, plus pendantes ; son museau plus fin, plus allongé ; ses formes moins lourdes, et son pelage ordinairement d'un fauve gris de souris et très-ras. Ce chien est excellent pour la chasse du levraut. 4° Le basset de Saint-Domingue. Comme le basset de Burgos, c'est une variété du basset à jambes torsés. Sa tête est très-grosse, son museau effilé ; ses oreilles sont petites, larges, à demi pendantes. Il a les yeux bleus, la queue longue et relevée, le pelage ras, lisse, noir en dessus, blanc en dessous, variant assez rarement du noir au fauve ou au tacheté. Ce basset est élevé avec beaucoup de soin dans les Antilles, où il fait une guerre acharnée aux innombrables légions de rats qui dévastent les plantations de cannes à sucre.

Les bassets ont à peu près le même caractère et les mêmes mœurs que le chien courant ; ils sont très-ardents à la chasse, où on les emploie, soit à courir le renard, le lapin et le lièvre, soit à attaquer le blaireau et le renard dans le fond de leurs terriers. Ils chassent en donnant de la voix ; mais, comme ils ne sont pas agiles, le gibier fuit avec moins de vitesse, ce qui donne plus de facilité pour le tirer.

Les bassets de bonne race n'ont pas besoin de beaucoup d'instruction ; cependant on peut développer leurs heureuses dispositions par les procédés suivants. Lorsqu'on les destine à la chasse à courre ou à l'arrêt, on les dresse à peu près de la même façon que les chiens courants et les chiens d'arrêt proprement dits. Si l'on veut s'en servir pour forcer le renard dans son terrier, il faut les instruire dès l'âge de huit ou neuf mois. On leur apprend d'abord à marcher couplés, et on les dresse à l'obéissance. Ensuite, pour leur donner le sentiment du renard, on les accoutume à en manger la chair, ce qui exige quelques précautions, attendu qu'elle ne leur plaît que médiocrement. On leur donne donc d'abord cuite et assaisonnée, puis on diminue peu à peu la cuisson et l'assaisonnement, jusqu'à ce qu'ils ne refusent pas de la manger encore chaude et saignante. Cinq ou six semaines suffisent ordinairement pour obtenir ce résultat.

Lorsque les jeunes bassets sont bien accoutumés à l'odeur du renard, on les met aux prises avec des renardeaux, que l'on s'est procurés. Si ce premier essai réussit, on en tente un autre plus décisif. Cette fois, il s'agit d'accoutumer le basset à pénétrer dans le terrier du renard. Pour cela, on choisit un terrier où il y a des renardeaux, dont on a soin de tuer la mère à l'affût. On y conduit les jeunes chiens, accompagnés d'un vieux basset bien dressé, que l'on fait entrer le premier. Les bassets, que l'on tient en laisse, le regardent attentivement et témoignent bientôt l'envie de le suivre. Alors on retire le vieux chien et on laisse l'un des jeunes bassets s'engager dans le terrier. S'il y pénètre hardiment et ramène au dehors un renardeau, il faut le lui laisser étrangler et abandonner à la meute toutes les parties inter-

nes de l'animal. A ce point, l'éducation des bassets est à peu près terminée, il ne reste plus qu'à les conduire, avec d'autres chiens, à une chasse plus sérieuse. Quelquefois cependant, les choses se passent bien différemment. Le jeune basset que l'on dresse s'effraye tout à coup et refuse d'entrer dans le terrier. Dans ce cas, la contrainte suffirait pour lui inspirer un dégoût insurmontable ; il est bon d'attendre une autre occasion. On peut encore, lorsqu'on entend le vieux chien redoubler de voix, opérer une percée au terrier et amener le basset à pénétrer par cette ouverture, ou du moins à lui faire donner de la voix. S'il obéit, l'éducation est à peu près terminée, et l'on peut espérer qu'il se montrera plus hardi lors d'une prochaine tentative.

Lorsque le jeune basset est suffisamment dressé à la chasse au renard, on commence à lui faire chasser le blaireau, avec le vieux chien qui lui sert de guide. Quant aux lièvres et aux lapins, les bassets les chassent pour ainsi dire d'instinct ; il suffit de leur donner à manger de la chair de ces animaux, et de les conduire de temps en temps dans les endroits qu'ils fréquentent. Après un essai ou deux, ils chasseront avec toute l'intelligence désirable.

BASSET (Pierre), historien anglais, né au xvi^e siècle. Chambellan du roi Henri V, il accompagna en France ce souverain, dont il a laissé une histoire intitulée : *Les actions du roi Henri V*. Cet ouvrage est en manuscrit dans la bibliothèque du Collège hérauldique.

BASSET (César-Auguste), littérateur français, né à Soissons en 1760, mort à Paris en 1828. Entré dans l'ordre des bénédictins, il professait la littérature à Sorèze en 1791, lorsqu'il jugea prudent d'émigrer. De retour en France en 1801, il entra dans l'université à l'époque de son organisation, et devint censeur du collège Charlemagne, puis sous-directeur de l'Ecole normale. Propagateur ardent de la méthode d'enseignement mutuel, il a laissé un certain nombre d'ouvrages estimés, traitant tous de l'organisation de l'instruction publique, particulièrement des écoles primaires et gratuites d'adultes, qu'il fut un des premiers à réclamer pour les ouvriers. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'éducation et sur l'organisation de quelques parties de l'instruction publique* (Paris, 1811) ; *Coup d'œil général sur l'éducation et l'instruction publique en France, avant, pendant et depuis la Révolution* (1816) ; *Explication morale des proverbes populaires* (1826) ; *Etablissement et direction des écoles primaires et gratuites d'adultes* (1828).

BASSET DE LA MARELLE (Louis), juriconsulte français, né à Lyon en 1730, mort à Paris en 1794. Succèsivement conseiller du parlement de Paris, puis président au grand conseil, ce magistrat fut l'un des adversaires les plus acharnés de la Révolution. Il s'opposa de toutes ses forces aux changements qu'elle introduisit ; aussi, dénoncé, aux jacobins, se vit-il arrêté et conduit au Luxembourg, où l'on parut l'oublier. Mais, ayant pris part à une conspiration de prisonniers, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté, vingt jours avant la chute de Robespierre. Il a publié un ouvrage intitulé : *La différence du patriotisme national chez les Français et chez les Anglais* (Lyon, 1762, in-8°).

BASSE-TAILLE s. f. Mus. Partie immédiatement au-dessus de la basse la plus grave, et plus souvent appelée aujourd'hui première basse : Vous chanteriez la basse aussi bien que la BASSE-TAILLE. Cet homme chantait les airs de BASSE-TAILLE, et avait d'énormes prétentions en musique. (Balz.) — Voix propre à exécuter une partie de basse-taille : Une forte BASSE-TAILLE. L'effet de ces chœurs aux milliers de voix est vraiment surprenant pour nous autres Français, accoutumés à l'uniforme BASSE-TAILLE des chœurs ou à l'air saut des dévots. (Gér. de Nerv.) — Chanteur qui a une voix de basse-taille : Faites-vous chanter par quelque BASSE-TAILLE le Sunt rosa mundi breves de Carissimi. (Volt.) Les magiciens, les tyrans, les amants hais sont pour l'ordinaire des BASSES-TAILLES. (Millin.)

— Par anal. Son quelconque imitant une voix de basse-taille : A l'instant même, l'écoulier se mit à ronfler avec une BASSE-TAILLE magnifique. (V. Hugo.)

— Antonyme. Haute-contre.

— Encycl. V. BARYTON.

BASSE-TAILLE s. f. Sculpt. Bas-relief.

— Vieux mot.

BASSETÉ s. f. (ba-se-té — rad. bas, adj.).

Bassesse. — V. ce mot.

BASSETEMENT adv. (ba-se-te-man — rad. bas).

A voix basse : Puis il a dit BASSETEMENT... — V. ce mot.

BASSE-TERRE, ville des Antilles françaises, ch.-l. de la colonie de la Guadeloupe, sur la côte S.-O. de l'île, à 8 kil. S.-O. de la Soufrière, à l'embouchure de la Rivière-aux-Herbes, par 15° 59' de latitude N. et 60° 4' de longitude O. ; 9,245 hab. Siège du gouvernement de la colonie ; évêché, cour d'appel, tribunaux de 1^{re} instance et de commerce. Sa rade, protégée par le fort Richemont et par plusieurs batteries, offre un ancrage assez bon mais exposé aux vents régnants. Cette ville, fondée en 1635, est très-agréablement située ; elle possède de belles promenades, de nom-

breuses fontaines publiques, un arsenal, un palais de justice, un bel et vaste hôpital ; un des plus beaux édifices est l'hôtel du Gouvernement. Ville des Antilles anglaises, ch.-l. de l'île de Saint-Christophe, sur la côte S.-O. ; 8,000 hab. Commerce très-actif de sucre, coton et gingembre.

BASSE-TROMPETTE s. f. Mus. Instrument de basse à vent, très-réduit en longueur, et n'ayant guère que 0 m. 26 c.

BASSETTE s. f. (ba-sè-te — de l'ital. *bassetta*, même sens). Jeu de cartes, analogue au pharaon ou au lansquenet : La BASSETTE fut introduite en France en 1674 ou 1675, par Justiniani, ambassadeur de la république de Venise. (**) Il passe sa vie à tailler la BASSETTE. (Boss.) La BASSETTE m'a fait peur ; c'est un jeu traître et empoisonnant. (Mme de Sév.) M. le marquis de Béthune est plongé dans les fureurs de la BASSETTE. (Chaulieu.) La BASSETTE régna plus de trente ans sans contestation. (P. Boiteau.) Hocca, florentini, BASSETTE, pharaon, tous issus du lansquenet, tous frères, tous pernicieux, tous en vogue ; la même peste sous divers noms. (P. Boiteau.) Plumez quelques jeunes clercs, en leur apprénant la BASSETTE et le lansquenet, dans leurs plus fines pratiques. (Alex. Dum.)

D'un tournoi de bassette ordonner les apprêts.

BOILEAU.

— Encycl. La bassette se jouait entre un banquier et des pontes, qui étaient ordinairement au nombre de quatre. On s'y servait de deux jeux entiers, un pour les pontes et l'autre pour le banquier. Du premier jeu, chaque pont prenait treize cartes d'une couleur, ce qu'on appelait un livre, puis en abattait une ou plusieurs, à son choix, sur lesquelles il couchait, c'est-à-dire mettait son enjeu. Le banquier, après avoir battu son jeu, en tirait les cartes deux à deux jusqu'à épuisement, en ayant soin de les poser à découvert sur le tapis. La première de chaque couple était pour lui, et la seconde pour les pontes. Si cette première carte était semblable à l'une de celles sur lesquelles on avait couché, le banquier gagnait tout ce qui avait été couché sur cette carte. Si, au contraire, la seconde carte était cette carte semblable, le banquier perdait. Quand le banquier faisait un doublet, c'est-à-dire quand il tirait deux cartes semblables, comme deux rois, deux as, etc., le banquier gagnait les mises exposées sur les cartes ainsi arrivées en doublet. Comme on le voit, la bassette ressemblait beaucoup au pharaon et au lansquenet, et, comme ces derniers, pouvait devenir, entre des mains habiles, une source d'adroites friponneries.

BASSETTI (Marc-Antoine), peintre italien, né à Vérone en 1588, mort en 1620. Elève du Bruciasorci, il se rendit à Venise, où il se perfectionna dans son art en étudiant les chefs-d'œuvre du Titien et du Tintoret, et il devint, depuis cette époque, un des représentants de cette brillante école vénitienne à laquelle il emprunta son chaud coloris, tout en conservant un dessin pur et grandiose. Après avoir passé quelques années à Rome, il revint dans sa ville natale, où il mourut à quarante-deux ans, emporté par la peste. Tant que dura cette terrible épidémie, et jusqu'au moment où il en fut atteint, Bassetti ne cessa de donner à ses concitoyens l'exemple du dévouement et du vrai courage, restant exposé aux coups du fléau pour soigner les pestiférés. Parmi ses œuvres, on regarde comme digne du Titien le tableau qui représente *Cinq Evêques*, et qui se trouve à l'église Saint-Etienne de Vérone. On cite également ses fresques de la *Naissance* et de la *Circoncision de Jésus-Christ* dans l'église Santa-Maria dell' Anima, à Rome.

BASSE-TUBE s. f. (de l'adj. bas et du lat. *tuba*, trompette). Mus. Instrument de cuivre qui dérive du bombardon, et pourvu d'un mécanisme de cinq cylindres, perfectionné par Wibrecht, chef des musiques militaires du roi de Prusse, et par le facteur Sax. — Pl. des basses-tubes. — On dit aussi BASSE-TUBA, BASSE-TURBE et BASSE-TURBA.

— Encycl. Le timbre de la basse-tube est plus grandiose et plus majestueux que celui de l'ophicléide, et se rapproche un peu du timbre des trombones. L'étendue de cet instrument, au grave, est seulement égale à l'orgue ; c'est la plus grande qui existe à l'orchestre. Elle comprend quatre octaves, depuis la deux octaves au-dessous des lignes, clef de fa (quinte inférieure réelle du mi grave de la contre-basse à quatre cordes), jusqu'à la du ténor, une octave au-dessus des lignes de la même clef. Impropre aux traits d'agilité, la basse-tube, dont la sonorité participe à la fois du trombone et de l'orgue, produit un immense effet dans les grandes harmonies militaires.

BASSEUR s. f. (ba-seur — rad. bas, adj.). Mot employé par Marot comme syn. de bassesse, manqué de prix, de valeur.

BASSE-VERGUE s. f. Mar. Vergue des bas-mâts. — Pl. des basses-vergues.

BASSEVILLE, diplomate français. V. BASSVILLE.

BASSE-VOILE s. f. Mar. Nom donné aux voiles des bas-mâts : Il est des voiles plus basses que celles appelées basses-voiles, et qui ne sont pas qualifiées de basses. (Lecomte.)

BASSI (Hugues Visconti des), seigneur